



Laetitia Avia

Entretien avec Laetitia Avia (2008)

Quelles sont les expertises du cabinet Depez Perrot ?

Le cabinet est dédié à la pratique contentieuse. Nous intervenons devant les juridictions civiles, commerciales et pénales, dans la défense des intérêts de personnes morales comme physiques. Mon arrivée a été l'occasion de développer une offre en contentieux financier, post-acquisition et boursier. Notre approche transversale du contentieux nous permet d'assurer le traitement de dossiers complexes, mêlant par exemple des problématiques de droit pénal à des questions de droit des sociétés, de droit du travail ou encore de successions. L'expertise du cabinet est également sollicitée en amont, en matière pré-contentieuse, afin d'évaluer les risques que peuvent rencontrer nos clients à l'occasion d'une opération visée ou mesurer les enjeux stratégiques d'une action en justice. Notre activité s'articule autour de la notion de défense, que nous plaçons au cœur de notre pratique, car c'est l'essence du métier d'avocat.

Si le cabinet s'inscrit dans une tradition séculaire d'avocats du Palais à laquelle il est très attaché, nous restons imprégnés de la pratique moderne des grands cabinets dans lesquels nous avons été formés. Cette culture du contentieux, à la fois traditionnelle et moderne, se ressent tant dans la gestion des dossiers que dans la relation que nous entretenons avec nos clients.

Le fait de s'associer à un cabinet « à taille humaine » se consacrant pleinement à un domaine d'activité, à une expertise, est-il un choix ?

Ces cabinets sont des structures dans lesquelles le rapport avocat/client est renforcé par la forte implication des associés. Mais beaucoup de cabinets interviennent

“La défense, essence du métier d'avocat.”

tant en conseil qu'en contentieux – ce qui fut également ma pratique chez Darrois Villey. J'avais pour ambition de me consacrer pleinement au contentieux et d'y développer une véritable expertise. C'est le pari de Depez Perrot et c'est pourquoi j'ai rejoint ce cabinet. J'avais également envie de développer l'intelligence juridique, qui encourage une approche transversale et stratégique du contentieux. C'est d'ailleurs ainsi qu'on appréhende le droit à Sciences Po.

L'avocat d'affaires est appelé à traiter des dossiers complexes et stratégiques. Quels sont les défis liés à cette profession ?

L'enjeu principal est d'être un avocat avant tout, c'est à dire de garder comme ligne directrice la défense du client et comme pilier la déontologie sur laquelle repose notre profession. Je pense en particulier à l'indépendance qui peut être mise à mal dans les affaires. C'est à l'avocat de garantir son indépendance en toutes circonstances. A défaut, c'est l'ensemble de la profession qui peut en pâtir. Autre challenge pour notre profession : l'innovation. En droit des affaires, les mécanismes et instruments évoluent vite. Nos clients ont donc besoin d'avocats dynamiques et de solutions innovantes.

Quel a été l'apport de Sciences Po dans votre parcours ?

Je suis fière de ma formation à Sciences Po et fière de refléter dans ma pratique professionnelle ce que j'ai appris sur les bancs de cette prestigieuse institution. Cette école inculque les mécanismes et réflexes pour être un bon juriste grâce à d'excellents professeurs capables de donner une vision dynamique et concrète de cette discipline, tout en nous apprenant à « penser le droit ». C'est une grande richesse.

DIPLÔMÉE DU MASTER DE DROIT ECONOMIQUE DE SCIENCES-PO ET DE L'UNIVERSITÉ DE MCGILL AU CANADA (LL.M EN DROIT COMPARÉ), ELLE ENSEIGNE À L'ECOLE DE DROIT DE SCIENCES-PO LE SÉMINAIRE DE « CONTENTIEUX APPLIQUÉ À LA MATIÈRE ECONOMIQUE ». ELLE A DÉBUTÉ SA CARRIÈRE AU SEIN DU CABINET DARROIS VILLEY MAILLOT BROCHIER.